



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 juillet 2013
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Note verbale datée du 17 juillet 2013, adressée à la Présidente du Comité par la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de l'État du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée et a l'honneur de se référer à sa note verbale du 3 juin 2013 relative aux mesures prises par le Gouvernement qatarien en vertu de la résolution 2094 (2013) du Conseil de sécurité.

La Mission permanente de l'État du Qatar informe en outre le Comité que la Banque centrale qatarienne a diffusé auprès de toutes les institutions financières qui relèvent de son contrôle des circulaires présentant le contenu de ladite résolution, et que les mesures nécessaires ont été prises, en vertu de la résolution, pour inscrire le nom des personnes ou entités désignées dans la résolution sur les listes pertinentes de personnes et entités dont les transactions sont surveillées ou qui sont soumises à des restrictions.

